

## Réunion du Comité de parents

**Mercredi 14 juin 2023**

---

Compte rendu de la réunion du Comité de parents tenue le 14 juin 2023 par Team

### Présences :

Kimberly Buffitt	Présidente et représentante des écoles St-Paul et Mountain Ridge
Nadia Wellman	Première vice-présidente et représentante de l'école Mgr-Scheffer
Jessica Ransom	Représentante - École Harrington
Geneva Jones	Représentante - École Netagamiou
Shawn Buffitt	Représentant - École Mecatina
Ashley Morency	Représentante - Comité consultatif des services aux EHDAA

### Absences :

Représentants de :	École Kegaska
	École St-Augustine
	École Gabriel-Dionne
	École St-Joseph

### Pour le Centre de services scolaire du Littoral :

Marc-André Masse	Administrateur
Nadia Landry	Administratrice adjointe
Marie Hamel	Directrice des Services éducatifs
Valérie Roux	Directrice du Service des ressources humaines et secrétaire générale
Geneviève Boucher	Agente d'administration

---

## RÉUNION DU 14 JUIN 2023 8 h 30 à midi

### ORDRE DU JOUR

#### 1 Réunion du Comité de parents

- 1.1 Ouverture de la réunion
- 1.2 Présentation des membres

#### 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### 3 Réunion tenue le 31 octobre 2022 par Teams

- 3.1 Lecture et adoption du compte rendu
- 3.2 Suivi au compte rendu

#### 4 Sujets soumis par les représentants

- 4.1 Effectif enseignant
- 4.2 Tests CSSL
- 4.3 Plan de récupération pour les élèves en difficulté en raison de la pandémie
- 4.4 Déplacement activités sportives
- 4.5 Autres sujets : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### 5 Sujets soumis par le CSSL

- 5.1 Plan d'engagement vers la réussite : résumé des travaux
- 5.2 Promotion des services offerts par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- 5.3 Protecteur national de l'élève
- 5.4 Projet de loi 23 (Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation)
- 5.5 Projet de loi 96 (Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français)

- 5.6 Utilisation de locaux
- 5.7 Services éducatifs
  - 5.7.1 Bilan
  - 5.7.2 Cours d'histoire de la BCN
  - 5.7.3 Effectif scolaire 2023-2024
  - 5.7.4 Politique d'évaluation des apprentissages et de promotion
  - 5.7.5 Bilinguisme
  - 5.7.6 Cours d'été et examens de reprise
- 5.8 Autres sujets : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## **6 Affaires nouvelles**

- 6.1 \_\_\_\_\_
- 6.2 \_\_\_\_\_
- 6.3 \_\_\_\_\_

## **7 Date et organisation de la prochaine réunion**

## **8 Clôture de la réunion**

COMPTE RENDU	Suivi
<p><b>1. Réunion du Comité de parents</b></p> <p><b>1.1 Ouverture de la réunion</b></p> <p>La présidente, Mme Buffitt, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle déclare la réunion ouverte à 8 h 35.</p> <p><b>1.2 Présentation des membres</b></p> <p>Les membres du comité ainsi que les gestionnaires de service du Centre de services scolaire du Littoral se présentent.</p>	
<p><b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Buffitt et appuyée par Mme Buffitt avec les ajouts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4.5 Gymnase de l'école Mgr-Scheffer</li> <li>4.6 Piscine</li> <li>4.7 Photographe</li> <li>5.8 Service des ressources humaines : recrutement</li> </ul> <p>L'ordre du jour demeure ouvert.</p>	
<p><b>3. Réunion tenue le 31 octobre 2022 par Teams</b></p> <p><b>3.1 Lecture et adoption du compte rendu</b></p> <p>Il est proposé par Mme Landry et appuyé par Mme Buffitt que le compte rendu soit adopté tel que présenté.</p> <p><b>3.2 Suivi au compte rendu</b></p> <p><b>4.1 (2 juin 2020) - Sorties sportives et culturelles</b> – M. Masse indique qu'il a communiqué avec le ministère de l'Éducation à plusieurs reprises relativement à ce dossier. Toutefois, aucune modification n'a été apportée au budget du CSSL. Il évoque la possibilité d'obtenir du financement auprès d'autres organismes. Mme Buffitt propose la rédaction d'une lettre commune. M. Masse mentionne que cela a été fait dans le passé, mais approuve la suggestion.</p> <p><b>4.2 (1<sup>er</sup> juin 2021) – Accès à Internet lors de panne d'électricité</b> - M. Masse indique que le Service des ressources matérielles a visité toutes les écoles pour vérifier les générateurs et s'assurer qu'ils disposaient des bons ensembles de batteries.</p>	<p><b>K. Buffitt/ M-A. Masse</b></p>

<p><b>5.1. – Rôle et responsabilités des conseils d'établissement</b> - M. Masse parle du projet de loi 40 (<i>Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire</i>) et du processus en cours en ce qui a trait à l'exemption accordée aux commissions scolaires anglophones. Une décision à ce sujet est attendue le 24 juin 2023.</p> <p>Une discussion s'ensuit sur la méconnaissance du rôle et des responsabilités des membres des conseils d'établissement. Il est mentionné que plusieurs parents qui siègent actuellement au Comité de parents quitteront bientôt. M. Masse suggère de communiquer avec la Fédération des comités de parents du Québec afin d'organiser une formation au début de la prochaine année scolaire.</p> <p><b>5.9.4 – Plan d'intervention</b> - Mme Hamel indique que les travaux continuent afin de trouver une façon de rendre les plans d'intervention plus accessibles aux enseignants et aux parents tout en maintenant la confidentialité.</p> <p><b>5.11 – Calendrier scolaire 2023-2024</b> – Mme Roux indique que le calendrier scolaire 2023-2024 a été déposé sur le site Web du CSSL.</p> <p><b>5.12 – Télétravail</b> - M. Masse réfère à des discussions tenues lors de la dernière rencontre relativement à la possibilité d'embaucher de nouvelles ressources qui travailleraient, temporairement, à l'extérieur du territoire. Il indique que le poste au Service des technologies de l'information a été pourvu et que le nouveau coordonnateur est basé à Blanc-Sablon.</p>	<p>Suivi</p> <p><b>M-A. Masse</b></p> <p><b>K. Buffitt/ V. Roux</b></p>
<p><b>4. Sujets soumis par les représentants</b></p> <p><b>4.1 Effectif enseignant</b></p> <p>M. Buffitt parle de la distribution de l'effectif enseignant, plus particulièrement de l'attribution de contrats au lieu de postes permanents. M. Masse explique que la distribution est directement liée à la clientèle scolaire. L'an prochain, le centre de services scolaire prévoit que 24 élèves en moins fréquenteront ses écoles, ce qui représente une perte de 1/16 de son budget. Malgré cette diminution, le CSSL a renouvelé presque tous les postes. M. Masse ajoute que les besoins ont été évalués par le Service des ressources humaines en collaboration avec les Services éducatifs et les directions d'établissement. Une discussion s'ensuit sur les changements de pratique et la prestation de service. Diverses préoccupations sont mentionnées, telles que la qualité de l'enseignement, le personnel de soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux et les interactions entre les parents et le personnel de l'école.</p> <p>Il est mentionné que les préoccupations des parents ne sont pas toujours portées à l'attention du centre de services scolaire. M. Masse explique la procédure à suivre pour effectuer une plainte et parle de la nouvelle ligne téléphonique 1-833-DÉNONCE où une personne peut déposer, de manière anonyme, une plainte directement auprès du ministère de l'Éducation. Mme Roux ajoute que toutes les préoccupations sont prises au sérieux par le CSSL et sont traitées de manière confidentielle. Si la plainte concerne un membre du personnel, les parents ne seront pas informés des mesures prises pour remédier à la situation (ex. : suspension, mesure disciplinaire ou administrative, etc.).</p>	

M. Masse indique qu'un code d'éthique destiné aux employés du centre de service scolaire est en cours d'élaboration en vue de la prochaine année scolaire.

Mme Buffitt parle de la difficulté à entrer dans l'école pendant les heures de classe étant donné que la secrétaire travaille à temps partiel. Elle aimerait savoir si des heures supplémentaires pourraient lui être allouées afin de faciliter l'accès à l'école. M. Masse indique que cette problématique a été abordée dans le passé et qu'il revient à la direction de s'organiser localement et d'informer les parents des modalités ayant trait à l'accès à l'école. Il est mentionné que si un parent doit aller chercher son enfant pour un rendez-vous, l'école devrait être informée à l'avance, lorsque possible. Il est suggéré qu'un message soit envoyé par le biais de Mozâik-Portail ou à la secrétaire de l'école ou l'enseignant. M. Masse abordera cette problématique avec les directions d'établissement.

M-A. Masse

#### 4.2 Tests CSSL

Mme Buffitt s'inquiète des effets de la pandémie sur les élèves, notamment en ce qui concerne leurs compétences en littératie et en numératie. Elle aimerait savoir si des tests pourraient être administrés à tous les niveaux scolaires afin d'évaluer leurs niveaux de connaissances. Mme Hamel parle de la *Politique d'évaluation des apprentissages et de promotion* du CSSL. Elle indique que le centre de services scolaire préfère suivre les apprentissages tout au long de l'année plutôt que d'avoir une seule évaluation à la fin. Elle ajoute que le CSSL, par le biais de son *Plan d'engagement vers la réussite*, souhaite se concentrer l'an prochain sur l'évaluation des compétences. Mme Buffitt souligne l'importance de réaliser cette démarche le plus rapidement possible. Mme Hamel explique qu'il sera difficile de déployer ceci à tous les niveaux dès le début de l'année scolaire. Elle souligne que les parents doivent d'abord se familiariser avec les normes et modalités de leurs enfants afin de pouvoir suivre leur progression. Les parents expriment le besoin d'être tenus informés tout au long de l'année et non seulement au moment de la remise des bulletins.

#### 4.3 Plan de récupération pour les élèves en difficulté en raison de la pandémie

Mme Buffitt aimerait savoir si des sommes additionnelles ont été allouées pour soutenir les élèves à la suite de la pandémie. M. Masse indique que des mesures ont été mises en place, telles que l'aide aux devoirs et le tutorat, et qu'au moins un enseignant a été ajouté par école. Mme Landry mentionne qu'une initiative visant à soutenir les équipes-écoles dans la gestion de la santé mentale et de l'anxiété des élèves a également été mise en place.

#### 4.4 Déplacement activités sportives

Mme Buffitt aimerait savoir pourquoi les élèves du niveau moustique n'ont pas participé à la compétition régionale. Il est indiqué que des raisons budgétaires ont été invoquées auprès des parents. M. Masse indique qu'il ignorait ce fait et qu'il assurera le suivi pour en connaître la raison.

M-A. Masse

#### 4.5 Gymnase de l'école Mgr-Scheffer

Mme Wellman mentionne que la municipalité de Blanc-Sablon souhaite donner de l'équipement pour le gymnase de l'école Mgr-Scheffer et parle de la nécessité de trouver un espace pour l'entreposer. Elle aimerait savoir si l'entrepôt de l'école pourrait être transformé en gymnase. M. Masse indique que la direction d'école doit présenter cette demande directement au Service des ressources matérielles.

Mme Wellman aimerait savoir si la problématique en lien avec l'assurance pour l'utilisation du gymnase de l'école est réglée. M. Masse indique que ce n'est pas le cas. Il ajoute qu'il a rencontré plusieurs maires à ce sujet pour leur rappeler qu'une entente est obligatoire pour l'utilisation des installations du CSSL. Il ajoute que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est également impliquée dans ce dossier pour assurer qu'une entente est en place dans chaque communauté. Mme Buffitt mentionne que cette problématique a été discutée lors de la rencontre du Groupe consultatif Basse-Côte-Nord tenue le 13 juin 2023. Elle ajoute que Mme Gladys Martin, mairesse de Rivière St-Augustin, ajoutera ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la MRC.

#### 4.6 Piscine

Mme Buffitt parle d'une lettre acheminée au Comité de parent provenant de M. Armand Joncas au sujet de la construction d'une piscine à Lourdes-de-Blanc-Sablon. Elle indique qu'il souhaite obtenir une résolution de la part du Comité de parents pour le soutien de ce projet. Tous les représentants sont en faveur. L'adoption de la résolution pour le soutien du projet de piscine est proposée par M. Buffitt et appuyée par Mme Wellman. Mme Buffitt partagera la lettre de M. Joncas avec M. Masse, Mme Boucher et tous les représentants. Elle assurera également un suivi auprès de M. Joncas concernant la résolution du Comité de parents avec le soutien de Mme Boucher.

M. Masse rappelle aux représentants que ce dossier doit être mené par la municipalité et qu'il ne s'agit pas d'un mandat du centre de services scolaire. Il parle du surplus accumulé du CSSL et des balises à respecter pour son utilisation. Il rappelle aux parents la nécessité d'avoir des surveillants-sauveteurs en natation et du personnel d'entretien qualifié.

#### 4.7 Photographe

Mme Jones aimerait savoir si un photographe pourrait effectuer une tournée des écoles pour la prise des photographies scolaires, comme dans les années passées. M. Masse indique qu'il a été décidé que chaque école s'organiserait localement étant donné les difficultés (coûts et déplacements) à trouver une ressource pour visiter toutes les écoles. Les représentants échangent sur les différentes possibilités dans leurs communautés.

**K. Buffitt**

**K. Buffitt/  
G. Boucher**

	Suivi
<p><b>5. Sujets soumis par le CSSL</b></p>	
<p><b>5.1 Plan d'engagement vers la réussite : résumé des travaux</b></p> <p>Mme Landry parle des travaux en lien avec le renouvellement du <i>Plan d'engagement vers la réussite</i> (PEVR) du CSSL et présente la plus récente version du plan. Lorsque le document sera finalisé, il sera traduit, mis en forme et partagé avec l'ensemble de la communauté scolaire. Elle indique que le Comité de parents doit être consulté dans le cadre du renouvellement du PEVR. À cet égard, les représentants sont invités à faire parvenir leurs commentaires, avant le 19 juin 2023, à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:dg@csdulittoral.qc.ca">dg@csdulittoral.qc.ca</a>. La date limite pour déposer le PEVR au ministère de l'Éducation (MEQ) a été reportée au 14 juillet 2023.</p> <p>Mme Landry présente également un état des travaux menés par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ). Le document PowerPoint sera envoyé aux représentants après la rencontre.</p> <p>Mme Landry indique que les directions d'établissement et leurs équipes, en collaboration avec les Services éducatifs, ont débuté les travaux en lien avec l'élaboration des projets éducatifs. M. Masse ajoute que les parents seront tenus informés puisque chaque école doit également effectuer la mise à jour de son plan de réussite, qui doit être en lien avec le nouveau PEVR. Il mentionne les trois valeurs qui seront promues dans ces documents, soit l'engagement, la collaboration et l'innovation.</p>	<p>N. Landry</p> <p><b>Représentants avant le 19 juin 2023</b></p> <p>N. Landry</p> <p>N. Landry</p>
<p><b>5.2 Promotion des services offerts par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle</b></p> <p>Le point est remis à la prochaine rencontre.</p>	<p>N. Landry à la prochaine rencontre</p>
<p><b>5.3 Protecteur national de l'élève</b></p> <p>Mme Roux parle de la nouvelle <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i> ainsi que de la nomination des protecteurs régionaux. Elle indique que cette nouvelle manière de procéder à la gestion des plaintes remplacera la procédure existante et entrera en vigueur le 28 août 2023. Cette procédure nationale comptera un maximum de trois étapes et respectera certains délais prescrits par la loi. M. Masse ajoute que le nouveau protecteur régional sera bilingue et offrira des services à une région plus vaste. Il y aura un total de 13 protecteurs régionaux à temps plein ainsi que 3 à temps partiel.</p>	<p>V. Roux</p>
<p><b>5.4 Projet de loi 23 (Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation)</b></p> <p>M. Masse parle des consultations qui se déroulent présentement le cadre de l'adoption du projet de loi 23 (<i>Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation</i>). Il explique que le gouvernement du Québec pourra dorénavant nommer des directeurs généraux pour un mandat n'excédant pas cinq ans. Cette nouvelle loi n'affectera pas particulièrement le CSSL, sauf en ce qui concerne le mandat du directeur général.</p>	

<p>M. Masse mentionne que la nouvelle loi définira également les fonctions de l'Institut national d'excellence en éducation dont la mission est de promouvoir l'excellence des services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.</p> <p><b>5.5 Projet de loi 96 (Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français)</b></p> <p>M. Masse parle de l'adoption du projet de loi 96 (<i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec le français</i>) et de ce que cela signifie pour les communautés anglophones. Il ajoute que cette loi stipule que toutes les ententes avec les partenaires du CSSL devront être rédigées en français. Toutefois, les communications pourront continuer de s'effectuer en anglais avec les employés et les parents. Une discussion s'ensuit sur l'absence du français dans les écoles anglaises du CSSL et sur l'obligation pour les étudiants inscrits à un programme d'études menant à un diplôme d'études collégiales de suivre, avec succès, au moins trois cours enseignés en français, à l'exclusion des cours de langue d'enseignement, de langue seconde et d'éducation physique. Il est mentionné que des mesures doivent être mises en place au centre de services scolaire afin de soutenir les élèves à ce niveau. M. Masse mentionne que les communautés anglophones s'opposent à l'adoption de cette loi ainsi qu'aux autres changements importants qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023. Un jugement à cet égard est attendu d'ici la fin du mois. À suivre.</p> <p><b>5.6 Utilisation de locaux</b></p> <p>Ce point a été traité en 4.5.</p> <p><b>5.7 Services éducatifs</b></p> <p><b>5.7.1 Bilan</b></p> <p>Mme Hamel dépose le <i>Bilan des Services éducatifs 2023-2024</i> et invite les parents à en prendre connaissance.</p> <p><b>5.7.2 Cours d'histoire de la BCN</b></p> <p>Mme Hamel parle du nouveau cours d'histoire de la Basse-Côte-Nord qui est proposé à titre facultatif. Les écoles sont libres de l'ajouter ou non à leur programme.</p> <p><b>5.7.3 Effectif scolaire 2023-2024</b></p> <p>Mme Hamel présente la <i>Prévision de l'effectif scolaire pour 2023-2024</i> qui révèle une diminution de plus de 20 élèves pour l'an prochain. Elle rappelle aux parents que cela se traduit par une diminution du financement d'environ 500 000 \$.</p> <p><b>5.7.4 Politique d'évaluation des apprentissages et de promotion</b></p> <p>Mme Hamel dépose la <i>Politique d'évaluation des apprentissages et de promotion</i>, qui précise les modalités liées à la promotion des élèves d'un cycle à l'autre et à la façon dont les parents sont impliqués dans cette décision. Elle invite les représentants à en prendre connaissance et à communiquer avec elle pour toute question. Elle leur demande également de lui faire part de leurs commentaires sur la politique avant le début de la prochaine année scolaire.</p>	<p>Suivi</p> <p>M-A. Masse</p> <p>Représentants avant le 25 août 2023</p>
---	---

<p><b>5.7.5 Bilinguisme</b></p> <p>Mme Hamel se réfère aux discussions tenues au point 5.5 et souligne l'importance du français dans les écoles ainsi que dans les communautés. L'implication des parents est essentielle dans la sensibilisation des élèves à l'importance de l'apprentissage du français.</p> <p><b>5.7.6 Cours d'été et examens de reprise</b></p> <p>Mme Hamel parle des cours d'été et des reprises d'examen. Elle demande aux parents de garder en tête que ces options sont disponibles pour leurs enfants en cas d'échec aux épreuves ministérielles. Ils devront payer des frais d'inscription, mais si leur enfant a participé et travaillé fort (même s'il ou elle a échoué), le centre de services scolaire les remboursera jusqu'à concurrence de 500 \$.</p> <p><b>5.8 Service des ressources humaines : recrutement</b></p> <p>Mme Roux parle des postes actuellement disponibles au sein du centre de services scolaire. Au total, 33 postes (23 à temps plein et 10 à temps partiel) sont vacants dont la moitié sont presque déjà comblés. M. Masse ajoute que tous les postes disponibles sont affichés sur le site Web du CSSL ou sur d'autres sites liés à l'éducation. Il invite les représentants à partager ces informations dans leurs communautés.</p>	<p><b>Suivi</b></p>
<p><b>6. Affaires nouvelles</b></p> <p>Aucun nouveau point n'est ajouté.</p>	
<p><b>7. Date et organisation de la prochaine réunion</b></p> <p>Une discussion s'ensuit sur le format de la prochaine réunion. M. Masse communiquera avec Mme Buffitt à ce sujet et un sondage sera acheminé dans les prochaines semaines afin de choisir une date.</p>	<p><b>M-A. Masse/ K. Buffitt</b></p>
<p><b>8. Clôture de la réunion</b></p> <p>Mme Jones propose la clôture de la réunion à 12 h 20 et M. Buffitt l'appuie.</p>	

  
 Kimberly Buffitt, présidente

  
 Geneviève Boucher, secrétaire de la réunion